



Comité Social du Personnel
du Pays de Martigues

Le 26 mai 2023

COS/AC.FG./

Courriel : liste-cos@ville-martigues.fr

Contact : Françoise GOMEZ

**Objet : Consultation pour la mission de commissaire aux comptes
Mandat 2023-2028**

Madame, Monsieur,

Nous sommes une Association loi 1901 qui a pour but d'instituer en faveur du personnel, tous les types d'avantages sociaux pouvant prendre la forme d'aides financières et matérielles y compris dans la Culture, le Sport et les Loisirs, et également de promouvoir des activités collectives dans ces différents domaines.

Nos coordonnées sont :

Comité Social du Personnel du pays de Martigues

Le Bateau Blanc – Bâtiment D – Chemin de Paradis – 13500 Martigues

N° SIRET : 50496127700028

Site internet : www.cos-martigues.fr

Responsable administrative : Mme GOMEZ Françoise – Tél. : 04 42 44 30 23

Nous ouvrons cette consultation pour la mission suivante :

Prestations légales de commissariat aux comptes afférentes à la certification des comptes de l'association Comité Social pour les exercices comptables de 2023 à 2028, soit une durée de 72 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nous vous invitons à participer à cette consultation en nous proposant vos services en tant que commissaire aux comptes.

La mission comporte obligatoirement :

Un audit des comptes annuels et leur certification dans les 30 jours qui précèdent l'Assemblée Générale de l'association qui se tient au mois de juin.

L'organisation de la mission nécessite une communication entre la direction de l'association, le cabinet d'expertise comptable mandaté par l'association et le commissaire aux comptes.

Le candidat devra répondre aux critères suivants :

- Être inscrits à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes,
- Transmettre une liste de références de moins de trois ans pour des prestations de nature et d'importance similaires,
- Disposer d'une équipe compétente (connaissance des entités à but non lucratif) et disponible pour mener à bien la mission,

Proposer des honoraires adaptés à la mission.

La proposition de mission devra comprendre les éléments suivants :

- Une présentation du cabinet de commissariat aux comptes et de son équipe ;
- Une description détaillée de la mission proposée ;
- Une présentation des méthodes et outils utilisés pour la réalisation de la mission ;
- Un planning prévisionnel des interventions de la mission ;
- Un détail par collaborateur des honoraires proposés et les frais éventuels.

Afin de préparer au mieux votre offre, nous vous prions de trouver ci-joint les comptes annuels de l'exercice 2021.

Les candidats intéressés sont invités à nous envoyer leur proposition de mission ainsi que leur devis détaillé avant la date limite de dépôt des offres fixée au **9 juin 2023**, à l'adresse électronique suivante : **liste-cos@ville-martigues.fr**.

Les critères d'attribution porteront sur la valeur technique de l'offre (à hauteur de 70%) et le prix (à hauteur de 30%).

Le Président,



Alain CANTINI